

ALUMINIUM DU MAROC

Société anonyme au capital de 46 595 400 dirhams
Siège social : Zone Industrielle – Route de Tétouan – Lot 78, Tanger
RC 3111 à Tanger
ICE n° 001526440000062

Communiqué de presse suivant l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires et le Conseil d'Administration réunis le 29 Juin 2017

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société ALUMINIUM DU MAROC tenue le 29 Juin 2017, après avoir passé en revue l'activité de la société et de ses filiales durant l'année 2016, a voté l'ensemble des résolutions proposées par le conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale a approuvé les états de synthèse arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils ont été présentés dans le rapport des commissaires aux comptes.

L'Assemblée Générale a décidé la distribution d'un dividende de 80 dirhams par action, soit un montant global de dividendes de 37.276.320 dirhams, et avise les actionnaires que le dividende sera mis en paiement à compter du 27 Juillet 2017. L'organisme centralisateur et établissement payeur est CFG Marchés.

L'Assemblée Générale a nommé pour une période de six (6) années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 les personnes suivantes :

- M. Abdelouahed EL ALAMI	Administrateur
- M. Sharif EL ALAMI	Administrateur
- M. Abdeslam EL ALAMI	Administrateur
- Mme Malika EL ALAMI	Administrateur
- M. Ahmed RAHHOU	Administrateur
- M. Clemente GONZALEZ SOLER	Administrateur
- M. Hamza EL AYOUBI	Administrateur
- M. Amine BOUABID	Administrateur
- M. Tawfiq BOUZOUBAA	Administrateur
- Mme Hind DINIA	Administrateur

L'Assemblée Générale a laissé le soin au Conseil de coopter un onzième administrateur indépendant.

Le Conseil d'administration s'est réuni suite à l'Assemblée Générale, et a procédé aux nominations suivantes :

- Monsieur Abdelouahed EL ALAMI Président Directeur Général,
- Monsieur Sharif EL ALAMI Vice-Président
- Monsieur Benoît VAILLANT reconduit au poste de Directeur Général Délégué.